

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 juillet 2015

DROIT DES ÉTRANGERS - (N° 2923)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 371

présenté par  
M. Binet

-----

**ARTICLE 15**

À l'alinéa 14, substituer aux mots:

« , au premier alinéa du II et aux deux dernières phrases du premier alinéa du III »

les mots :

« et au premier alinéa du II ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination dans le cadre du transfert au juge des libertés et de la détention, juge de la privation de liberté, du contrôle sur la décision de rétention.